

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

**PRESENTS** : ROUCHUT Josiane - BARGET Paul - BERGER Nicole - CAUCHY Louis - DEHAYS Claudine - LEMARCHAND Frédéric – GIRAUD Claudine - PAUZAT Yves -- GRANDJEAN Olivier – DAVID Déborah – LENOIR Magalie – DEMNET Julien – LAVERNHE Patrice

**EXCUSEES** : DUCHE NARBONNE Carole – VINCENT Sabine (pouvoir donné à Patrice LAVERNHE)

Séance ouverte à 20 H 30

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Erik MADELAINE a démissionné car il quitte la région pour raisons professionnelles, et souhaite la bienvenue à Monsieur Julien DEMNET qui siègera donc à sa place.

M. LEMARCHAND Frédéric est désigné secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2020 : 14 voix pour

La séance est enregistrée en audio.

Madame le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les délégations aux adjoints et conseillers.

⇒ **14 voix pour**

## **DELEGATION D'ATTRIBUTIONS ET DE FONCTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Ces délégations permettent au maire de régler certaines affaires sans l'aval du conseil municipal. 16 délégations sur 29 prévues par le CGCT ont été retenues et approuvées.

⇒ **14 voix pour**

## **DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS**

### **Syndicat Intercommunal de Portage de Repas à Domicile**

TITULAIRE	SUPPLEANTE
BERGER Nicole	GIRAUD Claudine

### **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
PAUZAT Yves	DEMNET Julien
LEMARCHAND Frédéric	GRANDJEAN Olivier

## Syndicat Energies de la Haute-Vienne

- CAUCHY Louis

## Agence Technique départementale de la Haute-Vienne

- BARGET Paul

## Déléguée Sécurité routière

- GIRAUD Claudine

## Délégué Défense

- BARGET Paul

## Déléguée Pandémie

- LEMARCHAND Frédéric

⇒ 14 voix pour

## INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES :

Vu les délégations définies par arrêté du maire (voir tableau ci-dessous) et dans le cadre de l'enveloppe globale définie par le Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités ci-dessous ont été attribuées :

- l'indemnité de fonction du maire : 46 %
- l'indemnité de fonction du 1<sup>er</sup> adjoint : 15 %
- l'indemnité de fonction du 2<sup>ème</sup> adjoint : 15 %
- l'indemnité de fonction du 3<sup>ème</sup> adjoint : 15 %
- l'indemnité de fonction du 4<sup>ème</sup> adjoint : 15 %
  
- l'indemnité de fonction de M. LEMARCHAND Frédéric, conseiller délégué : 3 %
- l'indemnité de fonction de Mme GIRAUD Claudine, conseillère déléguée : 3 %
- l'indemnité de fonction de M. PAUZAT Yves, conseiller délégué : 3 %
- l'indemnité de fonction de Mme DUCHE NARBONNE Carole : 3 %
- l'indemnité de fonction de M. GRANDJEAN Olivier : 3%
- l'indemnité de fonction de Mme DAVID Déborah : 3%
- l'indemnité de fonction de M. DEMNET Julien : 3%
- l'indemnité de fonction de Mme LENOIR Magalie : 3%

De l'indice terminal de la fonction publique territoriale

NOM PRENOM	FONCTION	DELEGATION
ROUCHUT Josiane	Maire	
BARGET Paul	1 <sup>er</sup> adjoint	Urbanisme - Voirie

BERGER Nicole	2 <sup>ème</sup> adjoint	Finances – Affaires sociales
CAUCHY Louis	3 <sup>ème</sup> adjoint	Bâtiments - Travaux
DEHAYS Claudine	4 <sup>ème</sup> adjoint	Affaires scolaires Jeunesse et culture
LEMARCHAND Frédéric	Conseiller délégué	Environnement et communication
GIRAUD Claudine	Conseillère déléguée	Lien social et solidarités
PAUZAT Yves	Conseiller délégué	Gestion des salles municipales
DUCHE-NARBONNE Carole	Conseillère déléguée	Sport
GRANDJEAN Olivier	Conseiller délégué	Vie associative
DAVID Déborah	Conseillère déléguée	Activités périscolaires
DEMNET Julien	Conseiller délégué	Vie économique
LENOIR Magalie	Conseillère déléguée	Animation

Les indemnités de fonction seront payées mensuellement à compter du 4 juin 2020.

⇒ **14 voix pour**

### **BOUCHERIE – SALON D'ESTHETIQUE : AVENANT N° 1 AU LOT N°1**

Madame le Maire présente l'avenant suivant :

Lot n°1 - Démolition Gros œuvre : + 6 369,59 € HT correspondant à des ajustements des prestations en phase chantier :

- Mise en place d'un bas à graisse et de réseaux Eaux Usées complémentaires
- Rehausse et reprise de l'ouverture du salon d'esthétique
- Suppression de la base de vie
- Suppression de la fourniture et de la pose des siphons inox
- Suppression de la maçonnerie du local extérieur
- Suppression d'une partie d'enduits sur le local extérieur

Le nouveau montant des travaux s'élèverait donc à 310 218,05 € HT, soit une augmentation de 2,1 % de l'enveloppe initiale inférieure à l'estimation de la maîtrise d'œuvre au stade de l'APD soit 335 500 €.

⇒ **13 voix pour et 1 abstention (Sabine VINCENT)**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le vote du budget est prévu dans le mois de juin
- Cérémonie - Appel du 18 juin : on attend les préconisations de la Préfecture
- Travaux voirie : l'entreprise PIJASSOU interviendra du 6 au 17 juillet pour réaliser les travaux prévus au marché signé en début d'année : route de Lavaud de Cossas et de la Renaudie, entre l'école et la route de St-Yrieix.

La séance est levée à 21H11.